

# COMMUNE DE BONVILLERS

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Du mardi 28 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-huit mai à dix-neuf heures minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Marcel DASSAULT, sous la présidence de Vincent Loisel, Maire.

**Présents** : Mesdames ROUELLE Isabelle, MATHON Marie-José, BONNEMENT Sandrine, DEVILLERS Aurore, Messieurs FRUCHARD Christophe, ROBARD Léandre, Guy DELABRUYERE

**Absent** : Monsieur GERARD Sébastien, Monsieur GRIOCHE Maxime,  
Monsieur GRIOCHE Maxime donne procuration à Madame Isabelle ROUSSELLE  
Monsieur GERARD Sébastien donne procuration à Monsieur Vincent LOISEL

Secrétaire de séance : Madame Aurore DEVILLERS

Présence du public

Monsieur le Maire propose une minute de silence en mémoire de Monsieur Michel YELOVINA Conseiller municipal décédé dans la commune.

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour une délibération concernant la création d'un jardin du souvenir

**Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de rajouter la délibération à l'ordre du jour**

Lecture et approbation faite du compte rendu de la réunion du 19 mars 2024

**Le Conseil vote à l'unanimité pour l'approbation du PV.**

### 1. Evènements passés et à venir.

Monsieur le Maire lit le courrier de remerciement de l'association de peinture pour la subvention

Monsieur Le maire rappelle les évènements passés et à venir;

- 23 mars 2024 Animation du Comité des fêtes environ 50 personnes étaient présentes pour la journée de jeux de société
- 31 mars 2024 Animation Pâques du Comité des fêtes « chasse à l'œuf »
- 4 avril 2024 soirée remue village
- 19 avril 2024 ciné rural « maison de retraite 2 »
- 8 mai 2024 commémoration
- 09 juin 2024 élections européennes
- 14 juin 2024 ciné rural « SOS FANTOMES la menace de glace »
- 07 juillet manifestation de « remue village » brocante
- 13 juillet manifestation de l'association « comité des fêtes » repas + feux d'artifice + retraite aux flambeaux
- 14 juillet commémoration
- 15 août manifestation du « comité des fêtes »

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la proposition de la CCOP de prêter des barnums.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du passage du drone, les photos seront disponibles ultérieurement.

Le Conseil Municipal fait le bilan du changement de l'éclairage public, il est constaté que l'éclairage est tourné vers le bas et la route uniquement. Les maisons des administrés se retrouvent dans le noir. Les conseillers souhaitent demander à Monsieur Sébastien GERARD de voir avec CITEO car il manque des boulons aux pieds de certains lampadaires.

Intervention de Madame Sandrine BONNEMENT concernant l'éclairage public et la nécessité d'éteindre encore la nuit, vu le changement en LEDS.

Il est convenu de faire un point avec la consommation d'énergie à la prochaine réunion. Monsieur le Maire rappelle qu'une délibération a été prise à ce sujet.

## **2. Délibération pour création du jardin du souvenir**

Monsieur le Maire propose la création d'un jardin du souvenir permettant aux familles des défunts de se recueillir. Monsieur le Maire présente le devis aux membres du Conseil Municipal, d'un montant de 450.00€ HT.

**Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la création d'un jardin du souvenir**

Monsieur le Maire propose de réfléchir à la création d'un espace cinéraire dans le cimetière pour répondre aux nouveaux besoins des administrés. Le Conseil décide de demander des devis concernant la création d'un espace cinéraire. Monsieur le Maire propose de se renseigner sur l'éventualité de subventions pour la création de cet espace mais aussi une réflexion globale du cimetière.

## **3. Délibération pour l'adhésion des 2 EPCI au groupement de commande du SE60**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal l'adhésion de 2 EPCI (la Communauté de Communes du pays Noyonnais et la Communauté d'agglomération du Beauvaisis)

**Le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'adhésion des 2 EPCI au groupement de commande du SE60**

## **4. Délibération pour définir ou non des zones APER sur la commune**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la LOI APER et la possibilité à la commune de délibérer ou non pour la création de zones d'accélération d'énergies renouvelables.

Il informe que la délibération interviendra après concertation des habitants, ces derniers pourront se présenter à la permanence pour se renseigner sur les différentes possibilités de la loi APER.

Monsieur le Maire précise que la commune n'a pas l'obligation de délibérer mais si celle-ci délibère elle peut définir des zones où l'installation d'énergies renouvelables ne sera pas acceptée.

**Le Conseil Municipal vote la majorité pour la mise en place d'une concertation des administrés**

**POUR 5**

**CONTRE 1**

**ABSTENTION 4**

Monsieur le Maire propose de distribuer un mot aux habitants pour les informer des dates de permanences pour consulter la Loi APER, 3 mardis soirs jour de permanence de la mairie.

## **5. Délibération pour l'utilisation des engins thermiques pour tondre**

Monsieur le Maire souhaite rappeler les règles concernant les horaires des tontes, il propose aux membres du Conseil Municipal de délibérer sur ces horaires

Lundis au vendredi	8h00 à 20h00
Samedis	9h00 à 12h00 et 14h00 à 19h00
Dimanches	9h00 à 12h00

**Le Conseil Municipal vote à la majorité pour les horaires d'utilisation des engins thermiques pour tondre**

**POUR 9**

**CONTRE 1**

## 6. Délibération pour position de la commune sur le projet éolien CHEPOIX

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal de l'enquête publique sur la création du projet éolien de Chepoix.

**Le Conseil Municipal vote à l'unanimité contre la création du projet éolien**

## 7. Délibération pour adhésion à la convention cadre du CDG60

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de renouveler la convention avec le CDG 60 concernant la gestion du personnel

**Le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'adhésion à la convention cadre du CDG60**

## 8. Délibération pour attribution de la subvention à l'association Remue Village

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la subvention de Remue Village n'a pas été versée en 2021, il propose d'attribuer pour cette année 2024 une subvention de 400€.

**Le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour attribution de la subvention à l'association de Remue village**

## 9. Points sur les travaux et sur les subventions

- Les travaux pour l'école maternelle la commune est en attente des réponses des subventions
- Les travaux de la RD 112, la commune a prolongé la demande de subvention du Département et elle est en attente de la réponse de la DETR
- Les travaux pour l'aire de jeux, la commune est en attente de la réponse de la CCOP

## 10. Questions diverses

- **Tableau des élections européennes du 09 juin 2024**

<b>ELECTIONS EUROPEENNES</b>	<b>MEMBRE</b>	<b>MEMBRE</b>
<b>8H00-10H00</b>	<b>GERARD Sébastien</b>	<b>BONNEMENT Sandrine</b>
<b>10H00-12H00</b>	<b>DEVILLERS Aurore</b>	<b>MATHON Marc</b>
<b>12H00-14H00</b>	<b>MATHON Marie-José</b>	<b>LEMAITRE MATHON Marianne</b>
<b>14H00-16H00</b>	<b>GRIOCHE Maxime</b>	<b>MATHON François</b>
<b>16H00-18H00</b>	<b>ROUSSELLE Isabelle LOISEL Vincent</b>	<b>PATTINIER Catherine</b>

Séance levée à 21h20